

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 1^{er} avril 2025

Le 1^{er} avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de François MARCHAL, Maire.

Présents : M. MARCHAL François Maire, Mmes LEGAGNEUX Karine, GAUTHIER Christelle, LETONDAL Sylvie et Mrs ALLIOT Benoît, BARBE Sylvain, BARBE Dominique, MARCHAL Luc, BRIERE Marc, LETHO Alexandre

Absents : FAYOLLE Valérie a donné procuration à Mme GAUTHIER Christelle

Secrétaire de séance : ALLIOT Benoît

Début – Fin de séance : 20h30 –21h40

Ordre du Jour :

- Compte financier unique 2024
- Affectation du résultat
- Budget principal 2025
- Vote des taux des impôts directs locaux 2024
- Devis réparation portail cour école
- Subventions aux associations
- Questions diverses

1/ Compte financier unique 2024

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Benoit ALLIOT préside la séance.

Monsieur le 1^{er} Adjoint présente le Compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'année 2024 dressé par le Service de Gestion Comptable de Gray.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2024 de la commune.

2/ Affectation du résultat

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2024,

Vu le compte de gestion du Receveur municipal,

Vu le compte administratif,

Le rapport du Maire entendu,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture 2024 aux comptes suivants :

Au R1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés :	189 204.74 €
Au D001 : Solde d'investissement reporté :	- 189 204.74 €
Au R002 : Solde de fonctionnement reporté :	+ 203 503.76 €

3/ Budget principal 2025

Le budget primitif établi par le Maire se présente ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	240 467.29 €
Recettes de fonctionnement :	357 304.76 €

Dépenses d'investissement :	459 977.54 €
Recettes d'investissement :	459 977.54 €

Après en avoir délibéré, le budget primitif 2025 est approuvé à l'unanimité.

4/ Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 7.33 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.84 %

5/ Devis réparation portail cour école

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de restaurer le portail de la cour de l'école. La commune a reçu un devis de l'entreprise IMARD Michel pour un montant de 1 224 € TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (9 pour, 2 contre) autorise M. le Maire à signer le devis.

6/ Subventions aux associations

Handy'Up	100 €	Approuvé	unanimité
Les amis de l'école	20 € / élève	Approuvé	unanimité
Collège (voyage scolaire)	20 € / élève	Approuvé	unanimité
Souvenir Français	40 €	Approuvé	10 pour, 1 abstention
Syndicat Initiatives de Sornay	2 500 €	Approuvé	9 pour, 2 abstention et 1 contre
Caddie solidaire		Rejeté	5 pour, 1 abstention et 5 contre (voix prépondérante du Maire)
Prévention routière		Rejeté	11 contre
ADMR		Rejeté	3 abstention et 9 contre

Questions diverses

Aménagement route de Montagney : installation de piquets pour empêcher le stationnement et le passage des véhicules dans les espaces enherbés.

La commune de Sornay accueillera les Estivales de Saône en juillet.

François MARCHAL,
Maire de Sornay

